



HONORAIRES PORTANT SUR LES IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION

TRANSACTION

Tarifs en date du 04/10/2018
Honoraires à la charge acquéreur

MONTANT DE LA VENTE

MONTANT DE LA COMMISSION

Inférieur à 150 000.00 €.....	8 000.00 € TTC
De 150 001.00 € à 300 000.00 €.....	6 % TTC
De 300 001.00 € à 500 000.00 €.....	5 % TTC
Au-delà de 500 001.00 €.....	4 % TTC

HONORAIRES DE CONSEIL :

Avis de valeur écrit pour utilisation juridique : 100.00 € TTC
(Hors mise en vente)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant le mandat

TARIFS GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION (sur le quittancement)

Tarifs en date du 04/10/2018

Taux de TVA applicable en vigueur 20%

Pack éco*
6 % TTC

Pack standard*
8 % TTC

Pack sécurité*
11 % TTC GLI Include

HONORAIRES DE LOCATION : à la charge exclusive du bailleur, à l'exception de quatre prestations calculées selon la surface habitable dudit bien.

Décomposé comme suit : **selon le décret 2014-890 du 1/08/2014** :

Honoraires d'entremise et négociation à la charge exclusive du bailleur : **LIBRE**
Soit 100€ TTC jusqu'à 70M²- 150€ TTC jusqu'à 100M²- 200€ TTC au-delà.

Honoraire de visite constitution de dossier, rédaction de bail : **10€ TTC/M²** pour les studios et les T2

6€ TTC/M² à partir des T3 à la charge du bailleur et du locataire.

Honoraires de réalisation d'état des lieux : **3€ TTC/M²** à la charge du bailleur et du locataire.

***voir conditions générales en agence**

BROUSTAUT IMMOBILIER

13 cours de Verdun – 33470 GUJAN MESTRAS

Tél. 05 56 66 66 22 SARL au capital de 7622.45€ - RCS bordeaux 88 B 1268 – SIRET 34769782300016

Carte professionnelle N° CPI 3301 2018 000 026 422 – CCI Bordeaux-Gironde – Garanties Financières QBE France 110 000€ pour la transaction et 130 000 € pour la gestion immobilière

agence@broustautimmobilier.com